La Cité universitaire francophone

Informations Générales

Demande de Renseignements

Programme d'études francophones et interculturelles
(informations de cours, etc.)
La Cité 220
Tel: 306-585-4828
E-mail : french.studies@uregina.ca

Centre de services aux étudiants
Le Centre de services aux étudiants de La Cité universitaire francophone est un carrefour de services pour tous les étudiants qui choisissent de se faire servir en français ou qui recherchent un certain soutien ou de l'accompagnement dans leur apprentissage du français. Il inclut entre autres le tutorat gratuit en français, test de placement, casiers gratuits, activités sociales, informations sur les bourses, ressources en français, services de bibliothèque, et l'information à propos des cours offerts en français partout à l'Université.

La Cité 220
Tel: 306-585-4828
E-mail : cite@uregina.ca

Cours non-crédités
E-mail : Centrefr.cite@uregina.ca
Tel: 306-337-2357

Site web: www.lacite.uregina.ca

Mission

La Cité universitaire francophone a pour mission de répondre aux besoins éducatifs universitaires des francophones de la Saskatchewan quelle que soit leur langue première. La Cité participe activement au développement culturel, linguistique et professionnel de la communauté fransaskoise en offrant des cours et programmes crédités et non crédités.

En ce sens, La Cité initie, encourage, développe et soutient la recherche et la diffusion des travaux scientifiques en français sur les enjeux propres à la francophonie en milieu minoritaire. La Cité cultive un milieu de vie et un environnement francophone accessible et stimulant sur le campus de l'Université de Regina.

Admission, ré-admission et transfert

Veuillez consulter les politiques de l'Université ayant trait à l'admission, la réadmission et le transfert (Undergraduate Admissions section dans ce Calendrier).

Cours Obsolètes

Tout étudiant, admis ou réadmis à La Cité et ayant terminé des cours de son éventuelle majeure il y a plus de dix (10) ans, peut avoir à remettre ses connaissances à jour en reprenant des cours ou en prenant des cours supplémentaires pour sa majeure. Tout cours réussi qui doit être repris en vertu de ce règlement peut compter comme crédit facultatif.

Placement et transfert dans des cours de langue française

Après avoir fait l'évaluation linguistique de La Cité, l'étudiant sera dirigé vers un cours correspondant à son niveau. Aux fins d'apprentissage et de réussite, et puisque les évaluations ne reflètent pas toujours les capacités, La Cité pourrait rediriger un étudiant vers un cours de niveau supérieur ou inférieur. Il est possible d'obtenir une équivalence ou un transfert de crédits pour certains cours ou programmes, mais aucune équivalence et aucun transfert ne seront accordés pour l'atteinte de la compétence en français. Les étudiants placés à un niveau supérieur aux cours de français offerts (par ex., FRN 301) devront s'inscrire à un nombre équivalent de cours FRN pour répondre aux exigences de leur programme. Aucun cours offert à La Cité ne peut faire l'objet d'une revendication de crédits.

Exigence minimale de résidence

Pour tous les programmes, les étudiants doivent obtenir au moins la moitié de leurs crédits à l'Université de Regina. Dans certains cas, les étudiants devront peut-être obtenir plus que le nombre minimal d'heures-crédits à l'Université de Regina.

Les étudiants inscrits au BA/BEd en collaboration avec le Baccalauréat en éducation française doivent normalement faire au moins la moitié de la partie BA de leur programme, ainsi que la moitié des cours FRN requis, à l'Université de Regina. Les étudiants inscrits dans les programmes de La Cité peuvent suivre des cours dans d'autres établissements postsecondaires en obtenant la permission à l'avance.

Orientation universitaire et inscription

Les services d'orientation académique offerts au Centre de services aux étudiants sont conçus pour aider l'étudiant à comprendre ses options universitaires ainsi que les exigences des programmes, donner un aperçu des services offerts et mettre l'accent sur les possibilités existant en français sur le campus et dans la communauté fransaskoise. On encourage tout étudiant qui s'inscrit à La Cité de fixer une rencontre d'orientation académique dès qu'il reçoit sa lettre d'admission ou de transfert en appelant le Centre de services aux étudiants au 306-585-4828 ou en adressant un courriel à cite@uregina.ca. Il est préférable d'avoir une séance d'orientation avant de s'inscrire à la première session et il est bon de consulter un conseiller au moins une fois par an, ou plus souvent (chaque session) si on le souhaite.

Le Centre de services aux étudiants fournira sur demande un document détaillé des cours que l'étudiant doit suivre pour obtenir une majeure en français. Ce dernier peut accéder aux formulaires de profil du programme et les imprimer. D'autres renseignements sur les programmes universitaires et l'inscription sont aussi disponibles sous la rubrique https://lacite.uregina.ca/fr/uni/programmes.

D'autres renseignements généraux sur les services offerts en français au Centre de services aux étudiants sont disponibles à : https://lacite.uregina.ca/fr/uni/services.

L'étudiant doit respecter toutes les responsabilités de l'étudiant (« Student Code of Conduct ») décrites dans l'Academic Regulations section de ce Calendrier.

Évaluation de la performance universitaire

Tableau d'honneur du Doyen

Le Tableau d'honneur du doyen est établi pour chaque session. Il comporte deux sections : l'une pour les étudiants à temps plein et l'autre pour les étudiants à temps partiel.

Pour être inclus dans la liste à temps plein, l'étudiant doit avoir terminé au moins 12 heures-crédits de cours de l'Université de Regina notés numériquement pendant la session en cours et obtenu une MPC d'au moins 85.00% au cours de cette session.

L'étudiant est inclus dans la liste à temps partiel, s'il a suivi au moins 3 mais moins de 12 heures-crédits dans des cours de l'Université de Regina notés numériquement pendant la session en cours, et obtenu, depuis la dernière session où il a figuré au Tableau d'honneur du doyen (ou, si l'étudiant n'a jamais figuré dur le Tableau d'honneur du doyen, depuis son admission à l'Université de Regina), une MPC d'au moins 85.00% à travers toutes les sessions les plus récentes dont il a besoin pour terminer un minimum de 12 heures-crédits dans des cours de l'Université de Regina notés numériquement.

L'inclusion au Tableau d'honneur du doyen apparaîtra également sur le relevé de notes officiel de l'étudiant.

Exigences pour l'obtention d'une mention

Mention bilingue : au minimum 40% et au maximum 60% des cours comptant pour le diplôme ont été suivis en français, y compris trois cours dans des départements autres que le Département de français (mais doivent être des cours des Facultés des beaux-arts, des arts ou des sciences).

Désignation internationale : avoir terminé au moins une des expériences internationales suivantes :

- une période de travail (travail-études), d'internat ou de stage pratique pendant une session ou plus, ou
- un cours de l'Université de Regina de trois heures credits ou plus, (ou un cours suivi sur lettre d'autorisation dans une autre institution postsecondaire canadienne) qui comporte au moins deux semaines passées à l'extérieur du pays (si le cours comprend moins de deux semaines d'expérience à l'extérieur du pays, l'étudiant doit obtenir l'approbation du doyen ou de son représentant désigné pour obtenir la désignation internationale); ou participer à un programme d'échange international donnant trois heures-crédits ou plus, ou
- un minimum de trois heures-crédits dans des cours suivis sur autorisation préalable de l'Université de Regina dans une institution postsecondaire à l'extérieur du pays.
- D'autres expériences internationales seront prises en considération au cas par cas.

Distinction : pour les diplômes (sauf Honours/Spécialisation), une MPC minimum de 80% dans le programme du diplôme.

Grande distinction : pour les diplômes (sauf Honours/Spécialisation) une MPC minimum de 85.00% dans le programme du diplôme.

Haute distinction : pour le BA Honours/Spécialisation une MPC minimum de 85.00% dans la majeure Honours/Spécialisation.

Autres Règlements de la Faculté

Octroi de diplômes parallèles et supplémentaires

Voir la section « Graduation » de ce Calendrier.

Report de l'examen final et/ou des travaux de la session

Un étudiant qui, pour des raisons médicales ou personnelles sérieuses, ne peut pas terminer un cours pourrait recevoir la permission de reporter la remise de travaux. Un étudiant se trouvant dans cette situation doit prévenir le Centre de services aux étudiants, ou bien le bureau académique ou le bureau du registraire du Collège fédéré pertinent, aussi rapidement que possible.

La prolongation de délais de remise de travaux ou un report du passage d'un examen final peut être accordé à l'étudiant si une maladie, un accident ou d'autres circonstances extrêmes et légitimes indépendantes de sa volonté en sont à l'origine. Si l'étudiant tombe gravement malade ou rencontre d'autres difficultés sérieuses tôt pendant la session ou avant que des travaux n'aient été rendus, le retrait est peut-être une meilleure option. Voir la section « Academic Regulations ».

Majeure et Mineure

Majeure : (36-45 heures-crédits)

Un étudiant à La Cité peut choisir de faire deux majeures. Il est permis de faire une double majeure si l'étudiant satisfait aux exigences de chaque programme. L'étudiant doit rencontrer les doyens associés ou les chefs de département de chaque discipline.

Mineure (facultatif) : (18 - 24 heures-crédits)

Un étudiant à La Cité peut entreprendre deux mineures. Pour en savoir plus sur les exigences d'une mineure, veuillez consulter la faculté et/ou le département qui l'offre.

Cours

Échec à des cours
Si un étudiant échoue à un cours qui est un préalable à un autre auquel il s'est inscrit pour la session suivante, il est responsable d'abandonner ce dernier. Qu'il l'abandonne ou non, les crédits pour celui-ci lui seront refusés même s'il le réussit.

Cours à option (Electives)
Les cours suivants ne sont pas considérés comme cours de niveau universitaire et ne peuvent donc pas être suivis pour obtenir des crédits au sein d'un programme de diplôme ou de certificat de La Cité : AE 19 et 29; CHEM 100; AMTH 091 et 092.

Un étudiant obtiendra un crédit libre pour ACAD 100 qui peut compter pour tout programme de La Cité s'il termine ce cours avant de suivre

avec succès ENGL 100, ou s'il le suit après avec l'autorisation du Doyen ou de son représentant désigné. Un maximum de 6 heures- crédits provenant de cours KHS fondés sur des activités peut compter pour un programme de diplôme ou de certificat. Ces cours comprennent KHS 131, 132, 135, 231, 232, 233.

Cours Repris
Normalement, un étudiant peut reprendre un cours une fois seulement (à l'exception de English 100 [ENGL 100] qu'on peut reprendre deux fois).

Un étudiant qui souhaite reprendre un cours plus d'une fois (ou, dans le cas de English 100, plus de deux fois) doit en faire la demande par écrit au Centre de services aux étudiants (ou dans le cas d'un étudiant inscrit à un Collège fédéré, auprès du bureau académique ou du bureau du registraire). De telles requêtes ne sont approuvées que dans des circonstances exceptionnelles.

L'étudiant doit également obtenir l'autorisation (Registration Permit/Override Permission) au bureau des services aux étudiants ou de son collège pour s'inscrire en ligne pour une troisième tentative (ou quatrième dans le cas de ENGL 100). Voir Class Registration and Withdrawal.

Pour l'étudiant qui reprend un cours, la MPC sera calculée en se servant de la note la plus récente obtenue dans ce cours. Voir Academic Regulations.

Cours d'introduction
Un maximum de 48 crédits peut être obtenu dans des cours de niveau 100.

Procédure d'appel de la Faculté

Tout étudiant cherchant des renseignements sur les procédures d'appel de la Faculté doit consulter les règlements généraux sous la section « Student Code of Conduct and Right to Appeal » de ce Calendrier ou contacter le Centre de services aux étudiants de La Cité.

Le Comité n'entend pas les appels ayant trait aux notes ou au placement probatoire; consultez la section Réévaluation des notes (Ressassement of Grades) de ce calendrier.

La décision de la Faculté en ce qui concerne l'admission et les conditions pour la continuation des études est finale.

Programmes Académiques

Baccalauréat ès arts (BA) – Majeure en français et en études interculturelles francophones

Le BA est un diplôme qui s'étale sur 4 ans et comporte 120 heures-crédits. Il compte des exigences fondamentales (diversité), une ou deux majeures (portée) et des choix libres. Les mineures sont facultatives. Un étudiant peut inclure dans son programme un maximum de 48 heures-crédits obtenus dans des cours d'introduction.

La majeure en français exige 39 heures-crédits (13 cours), dont au moins 15 heures-crédits aux niveaux 300 ou 400. Des majeures combinées comptent un minimum de 60 heures-crédits (20 cours).

Note : FRN 100, 101, 110, and 200 ne comptent pas pour l'obtention d'une majeure ou mineure en français, mais chacun donne des crédits pour le programme de diplôme.

Heures-crédits	Cours exigés pour le BA - majeure en français et études interculturelles francophones
Exigences de la majeure	
3.0	FRN 201
3.0	FRN 300
3.0	FRN 301
3.0	FRN 236
3.0	FRN 246
3.0	FRN 366
6.0	Deux cours FRN au niveau 200 (l'étudiant peut utiliser FRN 200 s'il a obtenu un résultat d'au moins 75%)
9.0	Trois cours FRN au niveau 300
6.0	Deux cours FRN au niveau 400
L'étudiant peut compter dans sa majeure jusqu'à deux cours terminés dans d'autres départements qui traitent de l'art, de la culture, de l'histoire francophone, etc. et pour lesquels ses travaux ont été rédigés en français. Il faut toutefois obtenir l'autorisation du chef de département.	
39.0	Sous total : GPA de 65.00% exigée dans la majeure
Exigences de base	
3.0	FRN 352 ou ENGL 100
3.0	N'importe quel cours MATH, STAT, CS (sauf CS 100), ECON 224, PHIL 150, 352, 450, 452, 460, SOST 201
3.0	N'importe quel cours ART, ARTH, CTCH, MAP, FILM, MU, MUCO, MUEN, MUHI, MUTH, THAC, THDS, THEA ou THST
3.0	N'importe quel cours ASTR, BIOL, CHEM, GEOL ou PHYS qui a une composante laboratoire, ou GES 121
3.0	Un des cours suivants : ENGL 110; PHIL 100; RLST 245, 248; SOST 110
Exigence satisfaite dans la majeure	Deux cours de langue (ou un cours de 6 crédits) dans une langue autre que l'anglais.
3.0	N'importe quel cours ANTH; ÉAS; GES 100, 120; ou RLST (sauf RLST 181, 184, 186, 188, 281, 284, 288),
3.0	N'importe quel cours de HIST ou CLAS 100 ou IDS 100
3.0	N'importe quel cours ECON, GES (sauf GES 100, 120, 121, 309, 321, 323, 325, 327, 329, 333, 411, 421, 423, 429,ou 431), IS, JS, LING 270, PSCI, PSYC, SOC, SOST ou WGST
3.0	N'importe quel cours INCA, INDG, INHS ou un cours parmi ENGL 310AA-ZZ; GES 344; JS 350, 351; KIN 105; LING 230; PSCI 338 ou SOC 214 ou d'autres cours approuvés par La Cité parce qu'ils ont un contenu autochtone important, y compris des cours sur des thèmes choisis.
27.0	Sous total
Options libres	
54.0	18 cours facultatifs
120.0	**Total : des MPCG et MPCU de 60.00% sont exigées**

Un étudiant qui reçoit une équivalence en français à la suite de l'évaluation préalable à l'inscription peut recevoir une exemption pour les cours au-dessous du niveau indiqué par l'évaluation. Le Programme d'études francophones et interculturelles identifiera les cours dont l'étudiant est exempté. Toutefois, les étudiants devront normalement prendre d'autres cours de niveaux équivalents aux cours de langue dont ils sont exemptés pour obtenir le même nombre de crédits au total.

Baccalauréat ès arts honours (Spécialisation) majeure en français et études interculturelles francophones

Exigences

Le programme Baccalauréat ès arts avec spécialisation (honours), majeure en français et études interculturelles francophones comporte un minimum de 120 heures créditées et doit inclure ce qui suit :

- Toutes les exigences de base du BA.
- Une exigence de 48 crédits dans la majeure tel que déterminé par le Département de français et d'études interculturelles francophones. L'étudiant devrait vérifier ce qui apparaît dans le calendrier du département concerné pour toute exigence particulière.
- Une dissertation spécialisée (FRN 499 Dissertation spécialisée). Règlements spéciaux pour les programmes de spécialisation

L'étudiant qui, après sa première année universitaire, a échoué à plus de 9 crédits (i.e., après une tentative d'obtenir les 30 premiers) n'est pas admissible à s'inscrire ou à suivre le programme de spécialisation. S'il existe des circonstances atténuantes, il peut faire appel auprès de La Cité pour que ce règlement soit levé. Si le Comité accepte l'appel, l'étudiant doit malgré tout se conformer à tous les autres règlements régissant l'inscription et la remise du diplôme, et il ne lui sera plus possible d'échouer à un cours.

Heures-crédits	Cours exigés pour Baccalauréat ès arts honours (Spécialisation) majeure en français et études interculturelles francophones
Exigences pour la majeure Honours/Spécialisation	
3.0	FRN 201
3.0	FRN 236
3.0	FRN 246
9.0	Trois autres cours FRN au niveau 200 (deux cours FRN 220 AA-ZZ seulement peuvent en faire partie)
3.0	FRN 300
3.0	FRN 301
3.0	FRN 366
9.0	Trois autres cours FRN au niveau 300
9.0	Trois autres cours FRN au niveau 400
3.0	FRN 499 Dissertation spécialisée
48.0	Sous total : GPA de 75.00% dans la majeure exigée
Exigences de base	
27.0	Les mêmes que pour le BA en français
Options libres	
45.0	15 cours facultatifs
120.0	Total : une MPCP de 70.00% & une MPCU de 60.00% sont exigées.

L'étudiant qui reçoit une équivalence en français s'appuyant sur l'évaluation préalable à l'inscription peut obtenir une exemption allant jusqu'à 9 des 48 heures-crédits, selon l'équivalence accordée. Le Département de français et d'études interculturelles francophones identifie le(s) cours pour lesquels l'étudiant bénéficiera d'une exemption. Toutefois, les étudiants devront normalement prendre d'autres cours de niveaux équivalents aux cours de langue dont ils sont exemptés.

Un étudiant qui se spécialise doit maintenir une moyenne de 75.00% dans les cours de sa majeure.

Majeure individualisée

Si la spécialisation dans un sujet ne répond pas complètement à la poursuite d'un objectif particulier, l'étudiant peut faire une majeure interdisciplinaire individualisée. Il peut alors créer une majeure avec des cours pris dans plusieurs disciplines mais qui ont un thème commun. Des majeures individualisées ont, par exemple, été effectuées en Études canadiennes, Science cognitive, Études du développement et Sciences sociales.

Un étudiant qui souhaite poursuivre une étude interdisciplinaire sur un thème particulier autre, doit consulter le Centre de services aux étudiants (ou, pour l'étudiant inscrit à un Collège fédéré, le bureau académique ou le bureau du registraire de son collège) pour en savoir plus au sujet des majeures individualisées.

Cheminement intégré en droit et études francophones et interculturelles -- Baccalauréat ès arts (BA) et Juris Doctor (JD)

En partenariat avec le Programme de Common law en français (PCLF) de l'Université d'Ottawa, La Cité offre le Cheminement intégré grâce auquel les étudiants, au terme de six ans d'études, obtiennent un BA en études francophones et interculturelles et un JD. Au cours des trois premières années, ils achèvent à l'Université de Regina 90 heures-crédits dont toutes les exigences de la majeure et les exigences de base du BA. Aux trois dernières années, alors inscrits au PCLF de l'Université d'Ottawa, ils devront achever 93 crédits et, une fois y avoir réussi la première année de droit, ils auront rempli les conditions les qualifiant à recevoir le diplôme BA. Au terme des trois années d'études au PCLF, les étudiants inscrits au Cheminement intégré se verront décerner le JD de l'Université d'Ottawa.

Conditions d'admission

Pour commencer, les postulants doivent satisfaire aux conditions d'admission de La Cité telles qu'elles sont énoncées dans la section Admissions du Calendrier. Une fois admis au Programme d'études francophones et interculturelles (PÉFI), les étudiants peuvent postuler au Cheminement intégré en se déclarant auprès du doyen associé de La Cité au plus tard le 1er avril de leur première année d'études. Pour être admis au Cheminement intégré, les postulants doivent justifier d'une moyenne d'au moins 85 % dans leurs 6 cours du secondaire de niveau 30 (12e année) les mieux notés, avoir achevé 30 heures-crédits au PÉFI et bénéficier d'une MPC d'au moins 80 % dans leurs études postsecondaires.

Exigences linguistiques

Les étudiants inscrits au Cheminement intégré doivent avoir acquis un minimum de 45 crédits en français au cours de leurs trois années d'études au PÉFI. L'Université d'Ottawa peut, à sa discrétion, exiger à ce que tout étudiant ayant terminé les trois premières années du Cheminement intégré subisse avec succès un examen de compétence linguistique en français, avant de l'admettre au PCLF.

Heures-crédits	Cours exigés pour Baccalauréat ès arts (BA) et Juris Doctor (JD)
Exigences de la majeure	
39.0	Mêmes que celles indiquées ci-dessus pour le BA en études francophones et interculturelles
Exigences de base	
27.0	Mêmes que celles indiquées ci-dessus pour le BA en études francophones et interculturelles
Options libres	
24.0	8 cours au choix
90.0*	Sous-total : une MPC d'au moins 80 % requise pour l'admission garantie au PCLF
Exigences des cours comptant pour le JD du PCLF à l'Université d'Ottawa	
93.0	Après avoir achevé 30 heures-crédits au PCLF avec une MPC d'au moins 60 %, l'étudiant peut demander à se voir décerner un BA (PÉFI).
183.0	
* Les étudiants doivent accumuler au moins 45 heures-crédits en français à l'Université de Regina.	

Baccalauréat ès arts (BA) – Majeure en français langue

Heures-crédits	Cours exigés pour Baccalauréat ès arts (BA) Majeure en français langue seconde
Core Requirements – 21 Credit Hours	
3.0	FRN 352 or ENGL 100
3.0	INDG 100
3.0	# Any 100- or 200-level Indigenous Knowledge course from the following: INCA, INHS, INDG (except INDG 100 and 104). Another course may be approved by La Cité as having substantial Indigenous content.
3.0	# One of: PHIL 150, ECON 224, any 100- or 200-level MATH course, SOST 201, or any 100- or 200-level STAT course
3.0	# Any 100- or 200-level Social Sciences course from the following: ANTH, ECON, GES (except GES 121, 203, 207, and 297AA-ZZ), HS, ILP, IS, JRN, JS, NSLI, PPE, PSCI, PSYC, SOC, SOST
3.0	# Any 100- or 200-level Media, Arts, and Performance course from the following: ART, ARTH, CTCH, FILM, INA, INAH, MAP, MU, MUCO, MUEN, MUHI, MUTH, THAC, THDS, THEA, THST, THTR
3.0	# Any 100- or 200-level Science course from the following: ASTR, BIOC, BIOL, CHEM (except CHEM 100), CS, GEOL, GES 121, 203, 207, or 297AA-ZZ, PHYS
Any required course category with a hashtag (#) can be replaced by a FRN course corresponding with the category with the approval of the department head. There exists a course in French for every required category. Please consult your academic advisor to find the list of available and pre-approved courses.	
Major Requirements – 63 Credit hours	
9.0	FRN 185
9.0	FRN 285
3.0	FRN 301
3.0	FRN 302
3.0	FRN 250 AA-ZZ
3.0	FRN 350 AA-ZZ
3.0	FRN 235
3.0	FRN 236
3.0	FRN 330 AA-ZZ
3.0	FRN 265
3.0	FRN 366
3.0	FRN 246
3.0	FRN 340 AA-ZZ
3.0	EAS 200
3.0	EAS 201
6.0	Two FRN 400-level courses
Elective Requirements – 36 Credit Hours	
36.0	12 Electives
120.0	Total 65.00% major GPA required, and 60.00% PGPA & 60.00% UGPA required

Baccalauréat ès arts honours (spécialisation) (BA Hons) – Majeure en français langue seconde

Admission Requirements

Students must be accepted into the BA in French as a Second Language major before they can apply for admission into the Honours degree. Students may apply for the Honours degree once they have completed FRN 185 and FRN 285 with a minimum combined average of 75.00%.

Conditions d'admission

Les étudiants doivent être acceptés dans le programme de français langue seconde avant de pouvoir faire une demande d'admission au programme de spécialisation. Les étudiants peuvent faire une demande d'admission au diplôme de spécialisation une fois qu'ils ont terminé les cours FRN 185 et FRN 285 avec une moyenne combinée d'au moins 75,00 %.

Heures-crédits	**Cours exigés pour Baccalauréat ès arts honours (spécialisation) (BA Hons) – Majeure en français langue seconde**
Core Requirements – 21 Credit Hours	
3.0	FRN 352 or ENGL 100
3.0	INDG 100
3.0	# Any 100- or 200-level Indigenous Knowledge course from the following: INCA, INHS, INDG (except INDG 100 and 104). Another course may be approved by La Cité as having substantial Indigenous content.
3.0	# One of: PHIL 150, ECON 224, any 100- or 200-level MATH course, SOST 201, or any 100- or 200-level STAT course
3.0	# Any 100- or 200-level Social Sciences course from the following: ANTH, ECON, GES (except GES 121, 203, 207, and 297AA-ZZ), HS, ILP, IS, JRN, JS, NSLI, PPE, PSCI, PSYC, SOC, SOST
3.0	# Any 100- or 200-level Media, Arts, and Performance course from the following: ART, ARTH, CTCH, FILM, INA, INAH, MAP, MU, MUCO, MUEN, MUHI, MUTH, THAC, THDS, THEA, THST, THTR
3.0	# Any 100- or 200-level Science course from the following: ASTR, BIOC, BIOL, CHEM (except CHEM 100), CS, GEOL, GES 121, 203, 207, or 297AA-ZZ, PHYS
Any required course category with a hashtag (#) can be replaced by a FRN course corresponding with the category with the approval of the department head. There exists a course in French for every required category. Please consult your academic advisor to find the list of available and pre-approved courses.	
Major Requirements – 72 Credit hours	
9.0	FRN 185
9.0	FRN 285
3.0	FRN 301
3.0	FRN 302
3.0	FRN 250 AA-ZZ
3.0	FRN 350 AA-ZZ
3.0	FRN 235
3.0	FRN 236
3.0	FRN 330 AA-ZZ
3.0	FRN 265
3.0	FRN 366
3.0	FRN 246
3.0	FRN 340 AA-ZZ
3.0	EAS 200
3.0	EAS 201
3.0	One other FRN 300-level course
9.0	Three FRN 400-level courses
3.0	FRN 499 – Dissertation spécialisée
Elective Requirements – 27 Credit Hours	
27.0	9 Electives
120.0	**Total 75.00% major GPA required, and 70.00% PGPA & 60.00% UGPA required**

Mineure en études francophones et interculturelles

Heures-crédits	Cours exigés pour une mineure en français et études interculturelles francophones
3.0	FRN 201
3.0	Un autre cours FRN au niveau 200 (si la note obtenue à FRN 200 est au moins de 75%, on peut l'utiliser)
3.0	Un cours au 200 ou 300
3.0	FRN 300
3.0	FRN 301
3.0	Un autre cours au niveau 300
18.0	Mineure FRN – MPC de 65.00% exigée

Mineure en français langue seconde

Heures-crédits	Cours exigés pour une mineure en français langue seconde
3.0	FRN 100 et FRN 101, ou FRN 110
3.0	
3.0	FRN 200
3.0	FRN 201
3.0	Deux autres cours FRN au niveau 200
3.0	
18.0	Mineure FRSL – MPC de 65.00% exigée

Mineure bilingue en études africaines

La mineure bilingue en études africaines permet aux étudiants de se familiariser avec l'histoire, la culture, la politique et les réalités sociales du continent africain. Les étudiants développent leur compréhension des relations interculturelles, leur esprit critique et leurs compétences en communication en français et en anglais. Le programme comporte deux cours obligatoires et quatre cours au choix. Une option d'études à l'étranger en Afrique francophone est offerte tous les deux ans.

Exigences linguistiques

Les étudiants doivent obligatoirement réussir neuf crédits en français. Pour chaque cours, les exigences linguistiques peuvent être atteintes avec :

- des préalables comme FRN 200, 201, 300, ou 301, selon le cours;
- l'apprentissage du français dans un autre contexte (p. ex. programme d'immersion française de 12e année, aisance comparable à la langue maternelle) et résultat à un test de placement conforme ou supérieur au niveau du préalable.

Heures-crédits	Mineure bilingue en études africaines
3.0	ÉAS200
3.0	ÉAS210
6.0	Études à l'étranger, en Afrique francophone* OU deux cours de la liste A
6.0	Deux cours de la liste A ou B
18.0	Mineure ÉAS— MPC de 65,00 %

Note : Minimum de 9 crédits en français.

*Option d'études à l'étranger en Afrique francophone offerte tous les deux ans (6 crédits).

Liste A — Cours sur des sujets liés à l'Afrique

- ARTH 290AP African Art History
- ÉAS300AA-ZZ Perspectives d'études sur l'Afrique
- ENGL 485AB Postcolonial Literature/Theory
- FILM 380AO African Cinema
- FILM 480BL Afrofuturism
- FRN 220AC La musique en Afrique francophone
- HIST 290AN History of Africa
- Tout autre cours au contenu considérable sur l'Afrique. Permission obligatoire du doyen associé ou de son représentant désigné.

Liste B — Autres cours pertinents

- 100 Introduction to Anthropology
- ARTH 100 (en français) Introduction to Art History
- GEOG 100 World Regional Geography
- GEOG 222 Global Economies, Local Lives
- GEOG 316 Geography of the Third World
- HIST116 Issues in World History
- IS 220 International Development and Poverty
- IS 300 Globalization: Its Dynamics and Consequences
- MAP 201 Global Migrations
- SOC 201 Globalization and Development
- SOC 314 Sociology of Development
- WGST 421 Feminism, Women and Globe

Certificat en français langue seconde

Ce programme intensif permet d'obtenir le Certificat en français langue seconde. Les étudiants doivent s'inscrire à 9 cours de français (pour un total de 30 crédits) pendant deux semestres consécutifs. Ces cours sont prescrits par le programme. Afin de recevoir le Certificat, les étudiants doivent obtenir une MCPP de 60.00%. Une MCPP de 80.00% ou plus pour l'ensemble des cours du Certificat donne droit à la mention «avec distinction».

Conditions d'admission

Les étudiants doivent passer deux tests de placement obligatoires. Ils doivent se placer au niveau FRN 101 et atteindre le niveau «Intermédiaire bas» au Test de compétence orale en français (TCOF) et/ou obtenir la permission du Chef du département. De façon générale, les étudiants pourront répondre à ces exigences après avoir complété le Français de base (Core French) de la douzième année ou FRN 101.

Un nombre minimum d'inscriptions régit l'offre de ce programme.

Heures-crédits	Certificat en Français Langue Seconde, Cours exigés
1e session	
3.0	FRLS 219
3.0	FRLS 220
3.0	FRLS 221
2.0	FRLS 116
2.0	FRLS 117
2.0	FRLS 118
2e session	
3.0	FRLS 212
9.0	FRLS 318
3.0	FRN 220AA-ZZ
30.0	total

Voir la description des cours FRLS dans UR Self-Service ou le courses section.

Certificat en études francophones et interculturelles

Heures-crédits	Certificat en études francophones et interculturelles Cours exigés
9.0	Trois cours de niveau FRN 200 L
3.0	FRN 201 (ou FRN 210 - 6 crédits pour remplacer FRN 201 et FRN 300
3.0	FRN 300
3.0	FRN 301
6.0	Deux cours de niveau FRN 300L
6.0	Deux cours au choix (à choisir parmi la liste)
30.0	**total de PGPA 60.00% exigée**

La Liste

- tous les cours FRN, à l'exception des cours FRN 100, FRN 101 et FRN 110
- FRN 141 (seul cours offert en anglais qui serait accepté)
- tous les autres cours enseignés en français à l'Université de Regina
- tout cours qui recevrait une permission du PÉFI

Programme co-op de La Cité

Le programme d'alternance travail-études de La Cité offre une occasion unique de renforcer ses compétences linguistiques en français, acquérir de l'expérience sur le marché du travail tout en terminant son diplôme universitaire.

Les étudiants qui s'inscrivent au programme co-op augmentent considérablement leur chance d'obtenir un emploi au terme de leurs études universitaires. Les étudiants inscrits ont un accès privilégié à une banque d'emplois (PlacePro) et à l'appui de professionnels dans la préparation d'une candidature. Les emplois peuvent être en Saskatchewan ou ailleurs au Canada.

Modalités

Les étudiants inscrits au programme co-op de La Cité doivent obligatoirement :

- participer à trois périodes en milieu de travail francophone (ou bilingue) d'une durée de quatre mois chacune,
- alterner entre un trimestre de cours universitaires et un trimestre de placement en milieu de travail,
- terminer leur programme par un semestre académique,
- suivre des ateliers de préparation à la recherche d'emploi. Les étudiants de La Cité ont la flexibilité dans la séquence des placements et des cours universitaires. Il est possible de demander une double-période de placement, soit huit mois consécutifs en milieu de travail. Les étudiants peuvent bénéficier d'un maximum de deux périodes consécutives en milieu de travail au cours du trimestre printemps/été. Le programme permet, de façon facultative, la participation à une quatrième période de placement en milieu de travail.

Voici une séquence possible entre les cours universitaires et le placement en milieu de travail :

Aut	Hiv	Printemps/Été	Aut	Hiv	Prin
1 Cours	2 Cours	Placement de travail	3 Cours	4 Cours	Placement de travail
Aut	**Hiv**	**Printemps/ Été**	**Aut**	**Hiv**	**Prin**
5 Cours	Placement de travail	6 Cours	Placement de travail (optionnel)	7 Cours	8 Cours

Critères d'admission

L'étudiant :

- Doit avoir une moyenne (PGPA) de 67.5%;
- Doit être inscrit à la mineure ou la majeure en études francophones et interculturelles;
- Doit avoir atteint le niveau de compétences linguistiques du cours FRN-200;
- Doit avoir compléter un minimum de 30 et un maximum de 84 crédits dans un des programmes ci-haut mentionnés (2). L'étudiant(e) peut s'inscrire lors du semestre où il complètera 30 crédits;
- Avoir compléter au moins deux cours de leur majeure ou un cours de la mineure.
- Être un étudiant à temps plein.

Le programme co-op ne s'adresse pas aux étudiants inscrits dans le Certificat en français langue seconde ni aux étudiants à temps partiel.

Pour s'inscrire, il importe de remplir le formulaire disponible sur le site de La Cité et de l'acheminer à l'adresse électronique indiquée sur le formulaire. Des frais d'inscription sont requis pour chaque placement en milieu de travail. L'Université de Regina est accréditée par l'Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACEC).

Assistanat et échanges

Assistanat en France

En France, le Ministère de l'éducation nationale emploie des étudiants du postsecondaire comme assistants de langue anglaise dans des écoles pour une période d'un an. Les tâches consistent à offrir chaque semaine jusqu'à 12 heures de conversation ou de laboratoire. La Cité encourage les étudiants avancés dans leurs études qui souhaitent perfectionner leur français et apprendre à connaître le mode de vie et la culture française, à faire demande pour un de ces postes.

Études à Québec ou à l'étranger

Un étudiant (normalement, un étudiant qui commence sa 3e année d'études à l'Université de Regina) peut faire une demande pour étudier pendant une session ou une année dans une institution postsecondaire francophone. L'étudiant qui poursuit ses études à Québec ou à l'étranger doit faire approuver ses cours à l'avance pour être sûr qu'ils seront reconnus lors du transfert de crédits. L'étudiant qui prévoit étudier au Québec ou à l'étranger devrait contacter le Centre de services aux étudiants au sujet des bourses auxquelles il peut être admissible.

Sélection des cours de français

Le placement dans des cours de français s'appuie en général sur une évaluation préalable à l'inscription qui se trouve en ligne à https://lacite.uregina.ca/fr/uni/placement.

L'étudiant qui n'a jamais étudié le français peut s'inscrire directement en FRN100 sans faire l'évaluation. Toutefois, TOUS les étudiants qui ont acquis des connaissances en français (que ce soit à l'école primaire, secondaire, dans le programme d'immersion, ou en vivant ou étudiant dans un milieu francophone) et qui s'inscrivent à leur premier cours universitaire de français DOIVENT passer cette évaluation obligatoire. L'étudiant qui a suivi le programme de français de base commencera, en général, au niveau 100 (100, 101, etc.). L'étudiant qui a terminé la 12e année du programme d'immersion commencera, en général, au niveau 200/300 (201, 300, 301).

Un étudiant qui a déjà obtenu un crédit pour un cours de français à l'Université de Regina peut SUIVRE OU REPRENDRE un cours à un niveau plus bas uniquement s'il a l'autorisation de La Cité. L'autorisation de suivre ou reprendre un cours de niveau plus bas ne sera normalement accordée que dans les cas où le cours de niveau plus élevé n'a pas été terminé au cours des cinq (5) dernières années.

Note : FRN 100, 101, 110, et 200 ne comptent pas pour l'obtention d'une majeure en français, mais chacun donne des crédits pour le programme de diplôme, et peuvent compter pour l'obtention d'une mineure en français langue seconde.

Cours non crédités

Pour obtenir une attestation de participation aux cours non crédités de La Cité, le participant doit assister à au moins 70% des cours. Un nombre minimum d'inscriptions doit être atteint avant que ces cours ne soient offerts. Pour en savoir plus sur les divers cours au programme, consultez : https://lacite.uregina.ca/fr/centrefr